



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 octobre 2025

Délibération n°2025-33 : Modification du règlement intérieur des « jardins des caves »

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 2 octobre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 26 septembre 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	13	15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Edwige BONNEFOY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Marie MAERTENS donne pouvoir à Edwige BONNEFOY, Marie GALANO donne pouvoir à Bernard GLEIZE		
Absents :	Taoues COLL, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de Règlement intérieur ci-annexé,

Considérant que la commune de Vauhallan est propriétaire d'un terrain de 6229 m<sup>2</sup> cadastré AH 32, situé Chemin des caves et qu'elle y a créé des parcelles potagères numérotées de 30 m<sup>2</sup> chacune,

Considérant que ces parcelles potagères sont mises à disposition des habitants en contrepartie du versement d'une cotisation annuelle,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur correspondant, afin notamment de préciser les modalités de versement de la cotisation et certaines obligations générales s'imposant aux jardiniers,

Sur présentation du rapport de Mme Dumas, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**Article 1** : décide d'approver Règlement intérieur modifié des jardins partagés dits « des caves » ci-annexé,

**Article 2** : précise que ce règlement intérieur remplace celui approuvé par délibération 50/2020 du 30 septembre 2020 ;



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture  
091-219106358-20251002-2025\_33-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2025  
Date de réception préfecture : 06/10/2025